

21 mars 2023

Velib' : tarifs revus pour les V-Max et l'usage du Velib' électrique à compter de mi-mai 2023

Les élus du Syndicat Autolib' Velib' Métropole (SAVM) ont voté la deuxième révision des tarifs du service public de vélos partagés depuis son lancement en 2018. Centrée sur l'abonnement V-Max et l'usage du Velib' à assistance électrique (VAE), la révision des tarifs a pour double objectif de maintenir l'équilibre financier de ce service public dans le contexte actuel marqué par l'inflation et d'assurer un meilleur partage des Velib' à assistance électrique dont l'utilisation intensive reste concentrée sur un faible nombre d'abonnés.

Revalorisation d'1€ du tarif V-Max standard et des tarifs d'usage du VAE

Pour les abonnements de longue durée, la révision s'applique **uniquement au tarif standard de l'abonnement V-Max**. Ce tarif, actuellement de 8,30 € par mois, augmentera d'1 €. Les tarifs préférentiels de l'abonnement (jeune, senior, solidaire), dont bénéficient près d'un tiers des abonnés V-Max, ne sont pas concernés par la révision.

Dans le même temps, les tarifs d'usage du VAE dans le cadre de l'abonnement V-Max augmenteront également d'1€. A compter de mi-mai 2023, les V-Max paieront ainsi :

- 1€ de plus pour tout trajet supplémentaire en VAE non inclus dans l'abonnement ;
- 1€ de plus pour la ½ heure supplémentaire en VAE s'ils font un trajet de plus de 45 minutes.

Pour les pass de courte durée, le Pass 24h électrique et le Pass 3 jours incluront désormais 5 trajets par 24h au lieu de 6 (80 % des utilisateurs font déjà moins de 5 trajets) et le trajet supplémentaire en VAE coûtera 1€ de plus.

Une révision des tarifs devenue indispensable pour assurer la viabilité du service

Faire fonctionner Velib' coûte aujourd'hui 26 % de plus qu'en 2018, au lancement du service. Cette augmentation est intervenue pour moitié entre 2018 et 2022 et pour moitié pendant la seule année 2022 en raison de la forte inflation depuis le début de l'année dernière.

“Jusqu'en 2022, le Syndicat a réussi à absorber l'accroissement des coûts d'exploitation de Vélib' Métropole sans augmenter les tarifs des abonnements. Cela ne sera pas possible en 2023. Une révision des tarifs prenant en compte l'augmentation des coûts de fonctionnement du service est devenue indispensable, et le Syndicat et ses collectivités adhérentes - dont la Métropole du Grand Paris - augmenteront eux aussi leur subvention (+ 11,5 %)”, indique Sylvain Raifaud, président du SAVM.

L'exigence maintenue d'une amélioration de la régulation des vélos et de la qualité du service

Cette révision de tarifs vise un meilleur partage des vélos, notamment à assistance électrique. L'année 2022 a été consacrée à obtenir le nombre de vélos prévu au contrat. En 2023, l'accent sera mis sur la régulation des vélos par le prestataire. Le parc doit être correctement réparti sur l'ensemble du réseau de manière à limiter au strict minimum le nombre de stations vides ou pleines. En la matière, la performance de Smovengo reste insuffisante.

L'ambition des élus du Syndicat est d'offrir à chacune et chacun une expérience utilisateur fluide : trouver un vélo fonctionnel en station quand on en a besoin, effectuer son trajet puis déposer le vélo en station à son point d'arrivée, pour que Velib' soit au rendez-vous du quotidien.

A propos de Velib' Métropole

Avec près de 1450 stations réparties dans 61 communes de la métropole du grand Paris soit un territoire couvert de 450 km², Velib' Métropole est le service public de location de vélos en libre-service de référence. Il offre à ses 390 000 abonnés et ses plus de 600 000 utilisateurs différents annuels une solution de mobilité durable et complémentaire aux transports en commun. Depuis 2018, la Métropole du grand Paris accompagne financièrement le développement du service.